



LIGUE SPORT BOULES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



CHAMPIONNAT INTERREGIONAL DOUBLES F2 2018 **DIMANCHE 03 JUIN à GENELARD**

Ce championnat sera organisé par La Boule Joyeuse de Gévelard le **dimanche 03 juin** et qualifiera
1 équipe

pour les **Championnats de France** qui se dérouleront à **CHALAMONT (01)** les **07 et 08 JUILLET 2018**.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Ce championnat se déroulera par **poules** et débutera à **8h00**.

Toutes les parties se joueront en **13 points** et seront limitées à **1h30 (poules) et 2h00 (qualificatives)**.

REGLEMENTATION

Les équipes peuvent être composées de **2 ou 3 joueuses** qui doivent être licenciées à la même ASB ou ESB.

Au moins 1 joueuse de la catégorie par équipe.

A noter : Les F-18 ne peuvent pas participer.

Les deux joueuses sur le terrain devront obligatoirement porter une tenue uniforme (haut).

Les équipes devront déposer leurs licences en règle au secrétariat dès leur arrivée : **cachet médical obligatoire dès le début de la compétition**, photo récente, tampon du club à cheval sur la photo, signature des joueuses.

Les arbitres désignés pour la compétition auront le devoir de contrôler les licences avant le début de celle-ci et d'appliquer le règlement le cas échéant (notamment pour les tenues).

INDEMNITES ET RECOMPENSES :

8 € par partie jouée et gagnée en poule. **15 €** en ¼. **20 €** en ½. **25 €** en finale.

Coupes attribuées par le C.S.B. aux qualifiées.

INSCRIPTIONS : Les fiches d'engagement CSB 71 correctement remplies (mentionnant les noms, prénoms, n° licence, nom de l'ASB ou ESB des joueuses) seront reçues **samedi 19 mai** (délai de rigueur) au siège du CSB 71

CSB 71 – Boulodrome des Trappistines – 31 rue Pillet – 71000 MÂCON

Elles devront obligatoirement être accompagnées d'un chèque de **15 €/équipe**. Ne faire qu'un seul chèque par société, libellé à l'ordre du CSB 71. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou mail.

LE BUREAU DU CSB 71